

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf le quatorze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Giscos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre CAPES, Maire.

Date de la convocation : 08 Janvier 2019

Présents : M. Didier LALES, Mme Chantal COURREGELONGUE, Mme Fabienne BARBOT, M. Jean Pierre BRIAND, M. Michel GARBAYE, M. Stéphane GAUDON, M. Sébastien RIOT

Absent : M. Nicolas VIVAS

Secrétaire de séance : Mme Chantal COURREGELONGUE

ANNULATION PRET ATTENTE SUBVENTION :

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 13/12/2018, le Conseil Municipal avait décidé de demander au Crédit Agricole un prêt à court terme qui devait lui permettre de financer les investissements restant à réaliser (délibération N° 26-2018).

Considérant que les subventions attendues ont été finalement versées en fin d'année 2018,

Considérant que la trésorerie de la commune de Giscos lui permet maintenant de financer ces investissements,

Monsieur le Maire propose donc d'annuler cette demande de prêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'annuler la demande de prêt à court terme auprès du Crédit Agricole.

DELEGUE SYNDICAT D'EAU ET ASSAINISSEMENT DE GRIGNOLS ET DE LERM ET MUSSET :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Robert TEYTEAU, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre appelé à siéger au comité du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Grignols et de Lerm et Musset.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur Michel GARBAYE

DELEGUE COMMISSION VOIRIE COMMUNAUTE DES COMMUNES DU BAZADAIS :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Monsieur Robert TEYTEAU, il y a lieu de procéder à la désignation d'un nouveau membre appelé à siéger à la commission voirie de la Communauté des Communes du Bazadais.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur Jean Pierre BRIAND : titulaire
- Mme Fabienne BARBOT : suppléante

LOCATION LOGEMENT T2 ANCIEN PRESBYTERE :

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que Mme POSTIC Marilène, domiciliée à BUDOS (33720), souhaite louer le logement T2 de l'ancien presbytère à compter du 1^{er} février 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de louer à Mme POSTIC Marilène le logement T2 de l'ancien presbytère à compter du 1^{er} février 2019.

CAP SUR GISCOS :

Monsieur le Maire lit au Conseil Municipal la lettre écrite en réponse à celle que M. Robert TEYTEAU a distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

Avec l'accord de l'ensemble du Conseil Municipal cette lettre sera publiée dans une édition spéciale du journal communal CAP SUR GISCOS.

Un cahier de doléances sera mis à disposition à la mairie aux administrés de la commune de Giscos, un article mentionnera également cette information sur le CAP SUR GISCOS.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Réno'Aqt** : Réno'Aqt demande à la commune de Giscos de bien vouloir témoigner sur la qualité des projets proposés par cet organisme. Compte tenu que la commune réalisera l'opération uniquement en 2019, cette démarche sera envisagée après la réalisation.
- **Repas des anciens** : le Conseil Municipal réserve le traiteur LACAMPAGNE et l'animation JANY et MICHEL et se positionne également sur le menu qui sera servi le 17 février 2019.
- **Elevage de cochons** : L'élevage de M. JORET, à la Houzie, pose problème car la clôture n'est pas adaptée. M. Le Maire doit se rapprocher de M. JORET pour solutionner cette situation.
- **Cimetière** : Le règlement du cimetière est terminé, il doit être mis dans l'affichoire prévu à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.